

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° 40

PUBLIER IMMÉDIATEMENT

JEUDI, LE 5 JUILLET, 1962.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Howard Green, annonce aujourd'hui que le Canada et les Etats-Unis se sont mis d'accord sur le texte d'un renvoi conjoint à la Commission mixte internationale touchant la voie navigable du Richelieu et du lac Champlain. Les deux gouvernements, par lettres identiques en date d'aujourd'hui, ont prié la Commission d'étudier la possibilité d'améliorer la voie existante ou d'en aménager d'autres entre le Saint-Laurent, au Canada, et l'Hudson, à Albany, New York, en passant par le lac Champlain. Plus précisément, la Commission est priée de déterminer si l'amélioration ou l'aménagement d'une voie navigable est possible et rentable et, le cas échéant, d'en préciser les dimensions essentielles. La Commission est priée aussi d'établir un état estimatif des dépenses qu'entraîneraient ces projets dans chacun des deux pays, et des avantages que ces derniers pourraient en tirer. Les deux gouvernements ont prié la Commission de bien vouloir tenir compte, dans son étude et son rapport, des effets que la réalisation de tels projets entraînerait aux points de vue conservation, récréation, ou autres utilisations bénéfiques.